

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU  
24 juin 2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE  
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E25000069 /51

Le vice-président

**E- Décision désignation commissaire enquêteur**

Vu enregistrée le 11 juin 2025, la lettre par laquelle le maire de la commune de CHALANDRY ELAIRE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- les révisions allégées 1 et 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CHALANDRY ELAIRE (Ardennes) dont le siège est en Mairie de CHALANDRY ELAIRE (08160), 12 rue de la Mairie ; l'enquête portera également sur la modification de ce PLU.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025.

Vu la délégation de la présidente du tribunal en date du 2 mai 2024.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : M. Benoît WATIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : M. Jean-Louis MARCEAU est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à la commune de CHALANDRY ELAIRE, à M. Benoît WATIER et à M. Jean-Louis MARCEAU.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 24 juin 2025.

Le vice-président,

signé

Antoine DESCHAMPS

Pour expédition conforme  
le 25 juin 2025  
greffière,  
  
C. BRISTIEL

